



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	27	23
Date de la convocation		
26/02/2026		
Date d'affichage		
26/02/2026		

L'an deux mil vingt-six et le 5 mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme CHESSOUX Stéphanie, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de PETITJEAN Jérôme, BELLOCQ Aurélien et TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à BOUILLE-VAGNEUR Marjory, RONDET Chantal et MAÏS Jean-Michel.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-José, ETCHEVERRY Anne, PELLETIER Mathieu et CHAVES Jonathan.

N°2026-03-05-20/20 Motion de l'AMF sur la liberté financière des collectivités locales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les débats organisés lors du 107^{ième} congrès des Maires en novembre 2025,

Vu les débats autour du financement des collectivités locales dans le cadre du projet de Loi de Finances,

Considérant que la liberté des collectivités territoriales issue du mouvement de décentralisation entamé en 1981 dépend aussi de la liberté financière des collectivités,

Vu la proposition de motion rédigée par l'Association des Maires de France (AMF),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la motion sur les finances et les libertés locales.

A Labenne, le 06 Mars 2026

La Secrétaire de séance

Jacqueline BENOIT-DELBAS



La Maire,

Stéphanie CHESSOUX



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 12/03/2026
Et publication et/ou notification le 13/03/2026